

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-123

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

EXERCICE 2016 –
AUTORISATION DE
MANDATEMENT EN
INVESTISSEMENT SANS
INSCRIPTION PREALABLE DE
CREDITS

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir du N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Était absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : N. MERAND-DELERUE

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, *jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :*

- dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette
- et
- pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Afin de permettre l'engagement ou la poursuite de certaines opérations dans les meilleurs délais, et pour garantir, sans attendre le vote du budget 2016, le paiement des sommes dues notamment au titre des études et travaux, il est donc proposé de faire appel à cette procédure dite d'autorisation de mandatement sans inscription préalable de crédits.

Rappel des crédits ouverts en 2015

	MONTANTS EN EUROS	
Crédits ouverts en investissement (*)	16 619 392 €	
A déduire :		
Crédits affectés au remboursement de la dette (*)	4 185 700 €	
	12 433 692 €	
Quart des crédits ouverts à retenir		3 108 423 €

(*) dépenses réelles

Le tableau suivant liste les montants et affectations des investissements concernés :

PROGRAMME	PREVISION 2016	CHAPITRE
Frais d'études	100 000 €	20
Acquisition de mobiliers et matériels pour le fonctionnement des services et équipements de la Ville (dont équipements salle de gymnastique)	1 000 000 €	21
Travaux de construction d'une salle de gymnastique	1 000 000 €	23
Travaux sur divers bâtiments de la Ville (groupes scolaires, équipements sportifs, crèches ...)	500 000 €	23
Versement de subventions d'équipement	100 000 €	204
TOTAL	2 700 000€	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 40 voix pour et 3 abstentions,

- **CONSTATE**

et

- **DIT**

que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en investissement au budget précédent est de 3 108 423 euros ;

- **AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2016 dans les chapitres mentionnés ci-dessus, les dépenses d'investissement nécessaires, au-delà des crédits reportés et dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015 ;

- DIT

que les crédits correspondants aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2016.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET